



Discours
de S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la
Coopération Islamique
à la
7^{ème} Conférence ministérielle
sur le rôle de la femme dans le développement des Etats
membres
« Session de l'autonomisation de la femme dans les Etats
membres : défis et perspectives »

OUAGADOUGOU – BURKINA FASO

30 novembre – 1^{er} décembre 2018 / 22-23 Rabi' Al-Awwal 1440H

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Son Excellence le Président Roch Marc Christian Kaboré,

Mme Sika Bella Kaboré, épouse du président du Burkina Faso,

Son Excellence Mme Hélène Marie Laurence Ilboudo Marchal, Ministre de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille du Burkina Faso,

Son Excellence Mme Zahra Zümürüt Selçuk, Ministre de la Famille, du Travail et des Services sociaux de la République de Turquie, présidente de la Sixième session de la Conférence,

Son Excellence Mme Esra Albayrak, Présidente du Comité consultatif de la femme auprès de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement dans les États membres,

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

Mesdames et Messieurs les participants,

Assalamou Alaikom Warahmatou Allahi Wabarakatouhou

C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole à cette séance d'ouverture de la Septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement dans les États membres de l'OCI. Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer ma profonde gratitude à l'Etat du Burkina Faso, Président, Gouvernement et peuple, pour avoir généreusement accueilli cette session et pour les efforts louables et les multiples dispositions prises pour son succès, ainsi que tous les sentiments d'affection et de reconnaissance pour la chaleureuse hospitalité réservée aux délégations participantes, depuis que nous avons foulé le sol de ce pays hospitalier.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'ensemble des délégations participantes, aux honorables ministres, chefs de délégation et représentants des divers organes et institutions de l'OCI, ainsi qu'aux invités de l'Organisation qui sont, aujourd'hui, parmi nous pour témoigner de leur engagement en faveur de l'application de l'agenda de promotion de la femme et de son autonomisation dans le monde musulman et dans la planète entière, et contribuer à la dynamisation de la pleine participation de la femme au processus de développement et à la construction d'un avenir plus prospère et plus stable pour les sociétés. Qu'il me soit également permis de saluer les efforts déployés par la Turquie, pendant sa présidence de la Sixième session de la Conférence et, tout particulièrement, dans le domaine de l'autonomisation de la femme. C'est ce qui aura été illustré par l'accueil de la première et de la sixième conférences ministérielles sur le rôle de la femme dans le développement dans les États membres, respectivement, en 2006 et 2016, en plus de son appui généreux aux activités du Conseil consultatif de la femme.

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

L'accueil par le Burkina faso de cette session, qui se tient pour la première fois dans l'un des États membres du groupe africain de l'Organisation, et après l'adoption de la version amendée de l'OPAAW par la Sixième session de la Conférence en 2016, administre la preuve du rôle actif que joue ce pays dans le soutien aux activités de l'Organisation de la Coopération Islamique. Notre vœu est que l'ensemble des États membres en fassent de même, dès lors que l'équation du développement dans les États membres ne saurait être complète en l'absence de la dynamisation du rôle de la femme, du renforcement de ses compétences et de ses potentialités, et de la garantie des opportunités et de l'appui nécessaires, propres à l'habiliter à jouer son rôle dans le développement de la société, comme elle le fait de manière si efficace dans l'épanouissement de sa famille. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'ampleur des sacrifices et des efforts inlassables consentis par les femmes dans nos sociétés et nos institutions que nous apprécions hautement.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan de l'OCI pour la promotion de la femme, le Secrétariat général a organisé, avec le concours de la Banque de développement islamique et SESRIC, un atelier visant à renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'autonomisation des femmes dans les États membres, les 17 et 18 décembre 2018. Aussi, le SESRIC a-t-il élaboré, en coordination avec le Secrétariat général, un document des principes directeurs destiné à unifier les normes de préparation des rapports nationaux intérimaires sur la mise en œuvre dudit plan et leur présentation au Secrétariat général pour une évaluation périodique des efforts de l'Organisation et de ses institutions en matière de soutien aux États membres pour l'autonomisation de la femme et de concrétisation de l'OPAAW ; le suivi de la mise en œuvre dudit Plan constituant l'un des garants de la réussite de l'intégration de la femme dans le processus du développement global des États membres.

Ce document d'orientation a été présenté et discuté par les hauts fonctionnaires et nous espérons qu'il sera adopté et que les mesures nécessaires seront prises pour en renforcer l'utilisation par les institutions nationales concernées par l'autonomisation de la femme dans les États membres, et pour que les objectifs de l'OPAAW soient intégrés dans les stratégies et politiques des États Membres en matière d'autonomisation et de promotion de la femme.

Dans le cadre des efforts de l'Organisation dans le domaine de l'autonomisation économique de la femme, la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) a élaboré un projet de Banque de la famille visant à fournir un financement respectant les règles de la charia aux entreprises nouvellement créées, aux familles, aux femmes et aux jeunes filles, projet qui a été mis en œuvre avec succès au Soudan et qui a déjà été soumis et discuté par les Hauts fonctionnaires. Le Secrétariat général souhaite voir votre réunion déboucher sur une résolution à ce sujet afin d'étendre ledit projet aux autres États intéressés, en particulier les États sahélo-sahariens, où les femmes endurent des conditions précaires en raison des crises et des conditions climatiques difficiles.

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

La Sixième session de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des Etats membres a adopté la création du Comité consultatif de la femme auprès de la Conférence, appelé à agir en tant que mécanisme consultatif. Il est composé de femmes expertes qui donnent leurs avis sur les problèmes et contraintes qui entravent l'autonomisation et la promotion de la femme dans les États Membres. A ce jour, trois réunions ont été tenues par ledit Comité, respectivement à Istanbul, en mai 2017 ; au Siège du Secrétariat général, en décembre 2017 et à Istanbul, en octobre 2018, et leurs conclusions ont été communiquées aux États membres.

Comme vous le savez, le Conseil des ministres des Affaires étrangères avait approuvé lors de sa quarante-quatrième session, tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, en juillet 2017, la création d'un Prix de l'OCI pour les réalisations des femmes, en signe de reconnaissance pour leurs contributions éminentes et afin d'en conforter le rôle dans le processus de développement des États membres. Le Conseil avait également invité le Secrétariat général à préparer un document conceptuel sur ledit prix et à le soumettre aux délégués permanents. A cet effet, le Secrétariat général a élaboré, en coordination avec les organes et institutions compétents de l'Organisation, ledit document, avant de le soumettre, en septembre 2018, aux délégués permanents en septembre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil des ministres des Affaires étrangères sur ledit Prix, le Secrétariat général a d'abord appelé les États membres à lui communiquer leurs candidatures au prix et les a, ensuite, soumises au Comité consultatif de la femme, en sa qualité de Comité de sélection, conformément à la Résolution du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il a débouché sur l'émission d'une liste des nominés qui vous est soumise pour décision.

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Le passé de l'Islam aura enregistré la contribution éminente de la femme à la promotion des sociétés musulmanes. Aujourd'hui encore nombreuses sont les sociétés musulmanes qui voient s'épanouir des exemples féconds de femmes qui contribuent efficacement au développement de leur pays, chaque fois que les opportunités leur sont fournies et que les obstacles soient supprimés devant elles. De plus en plus nombreuses sont les femmes qui accèdent aux postes de décision dans des institutions renommées, président des gouvernements, des partis politiques, des parlements, des institutions et des instances gouvernementales et non gouvernementales, et y jouent un rôle efficace.

En dépit des progrès importants engrangés par la femme et du rôle qu'elle joue, une grande partie des femmes dans les États membres continuent d'endurer des conditions difficiles, de même qu'elles sont privées de leurs droits fondamentaux. Cette catégorie a un besoin impérieux de solutions qui soient à la mesure des défis et des souffrances auxquels elles sont confrontées à tous les niveaux. C'est là que réside toute l'importance du thème choisi soigneusement par le Burkina Faso pour la Septième session, à savoir : « L'autonomisation de la femme dans les États Membres : défis et perspectives », dans l'espoir que ces assises marqueront une mutation qualitative dans la réalisation des aspirations des femmes, par-delà la disparité de leurs conditions et de leurs orientations dans les Etats membres, qu'elles aboutiront à une approche positive et à des efforts plus efficaces dans le traitement et la

résolution des problèmes liés aux femmes, et que les résolutions concrétisent les intérêts des femmes qui continuent de souffrir de la marginalisation, de la pauvreté et de la violence dans les conflits armés et sous l'occupation.

Partant de ce credo, l'ordre du jour de la présente session revêt une importance majeure pour la réalisation des divers objectifs fixés par nos dirigeants en vue de renforcer le rôle des femmes dans le développement socioéconomique des États membres de l'OCI.

Je tiens à saluer la réunion des hauts fonctionnaires pour le travail accompli en préparation à la conférence ministérielle. Nous nous félicitons également du débat approfondi et de la diversité des exposés qui ne manqueront pas, nous l'espérons, de donner l'élan nécessaire à nos efforts communs pour l'autonomisation de la femme.

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

L'OCI compte énormément sur l'Organisation pour la promotion de la femme pour le renforcement de l'autonomisation de la femme et la dynamisation de son rôle dans le processus de développement des États Membres. J'ai, à cet égard, pris contact avec les ministres des Affaires étrangères des États Membres qui n'ont pas encore ratifié les statuts de ladite organisation pour les encourager à en accélérer le processus, afin de permettre à cette organisation d'entrer en activité et de contribuer au renforcement du rôle de l'OCI dans le domaine de l'autonomisation de la femme. Grâce aux efforts du Secrétariat général et de la coopération étroite avec les États Membres, nous sommes sur le point d'atteindre ce grand objectif et il ne nous reste plus que trois pays pour pouvoir annoncer aux États membres l'achèvement des ratifications et l'entrée en activité de l'Organisation.

Sur un autre plan, et en application des résolutions adoptées par le Conseil des ministres des affaires étrangères lors de sa quarante-troisième session et dans lesquelles le Secrétaire général a été mandaté de nommer des ambassadeurs de bonne volonté dans le domaine de l'autonomisation de la femme, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryam, fille d'Hassan II, a été désignée, le 8 mars 2018, à Marrakech, Royaume du Maroc, en tant qu'ambassadrice de bonne volonté pour agir dans les domaines de défense des valeurs de la famille et de l'institution du mariage, et de lutte contre le mariage des mineurs. Le Secrétariat général œuvrera à l'avenir à la nomination d'autres ambassadeurs de bonne volonté pour impulser les efforts de l'Organisation dans les domaines de l'autonomisation de la femme, du bien-être des enfants, de la préservation de l'institution du mariage et de la famille, en tant que piliers fondamentaux du processus de développement global des États membres.

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Distingués délégués,**

Pour terminer, j'aimerais inviter les États Membres à travailler et à coopérer ensemble pour mettre en œuvre nos résolutions et concrétiser nos aspirations envers les femmes, et à apporter leur soutien au Secrétariat général en lui fournissant les ressources humaines et matérielles nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son rôle dans ce domaine vital et prioritaire. Le Secrétariat général ne pourra pas réaliser ce programme sans le soutien actif des États membres. En ce sens que le fait de ne pouvoir mettre en œuvre les résolutions ne peut

qu'affecter la crédibilité de l'Organisation et son image de marque. Il ne nous faut pas prendre de décisions concernant des questions choisies de commun accord par les Etats membres, sans mobiliser les moyens de les réaliser.

Le succès de cette conférence est le fruit de vos efforts, de votre détermination à renforcer le rôle de la femme et de votre contribution efficace à la levée des obstacles, à la création de nouvelles opportunités pour les femmes et au suivi de la mise en œuvre des résolutions qui couronneront vos présentes assises.

Je souhaite à cette réunion plein de réussite.

Wassalamou Alaikom Warahmatoullahi Wabarakatouhou.

Final